

## ACCORD DE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL PAR LA PRÉVENTION ET LA RÉPARATION.

### LES SALARIÉS DU CAOUTCHOUC EXIGENT RÉPARATION ET FERONT CE QU'IL FAUT POUR L'OBTENIR.

**À partir du 13 octobre, tous les vendredis ou autre jour de la semaine déterminé par les salariés, seront ceux de la conquête sociale afin d'obtenir réponse à nos revendications de reconnaissance de la pénibilité au travail et pour l'augmentation des salaires.**

Le patronat du Caoutchouc méprise les salariés et refuse l'ouverture d'une négociation sur la reconnaissance de la pénibilité avec les deux volets : celui de la prévention et celui de la réparation.

L'industrie du Caoutchouc est certes une industrie de très haute technologie à forte valeur ajoutée, mais aussi l'une des industries avec les conditions de travail les plus difficiles. Travailler dans l'industrie du Caoutchouc à 60 ans est déjà mission impossible, alors jusqu'à 64 ans, c'est inconcevable. Nos patrons le savent très bien et c'est pour cela qu'ils mettent en place les Ruptures

Conventionnelles Collectives afin de transférer les salariés de 57 ans et plus dans les caisses sociales solidaires de l'Assurance chômage.

**Attention, la réforme de l'Assurance chômage, qui entraîne la baisse des indemnités et impacte le temps d'indemnisation, fera des salariés, entrant dans ce processus, des retraités à la soupe populaire, qui subiront de plein fouet la décote infligée par la réforme des retraites.**

Plusieurs branches professionnelles et entreprises industrielles ont des accords de reconnaissance de la pénibilité au travail avec des anticipations, au départ, financées par l'employeur. Ces anticipations vont de 18 mois à 5 ans dans des entreprises de la Chimie et du Pétrole alors que les conditions de travail du Caoutchouc sont tout autant pénibles que les leurs.

**Le patronat du Caoutchouc aurait-il décidé de continuer de fabriquer des handicapés, des invalides ou tout simplement d'emmener les salariés du Caoutchouc du travail à la tombe ? Ce même patronat qui reconnaissait la pénibilité extrême dans nos entreprises du Caoutchouc lorsqu'elle était financée par l'État, ne la perçoit désormais plus depuis qu'elle doit être à leur charge.**

La pénibilité au travail dans le Caoutchouc aurait, comme par enchantement, disparu du jour au lendemain tout simplement par faute de prise en charge !

- Qui est responsable de l'organisation du travail ?
- Qui est responsable des moyens de production inadaptés ?
- Qui est responsable de la surcharge de travail provoquée par des GEPP, avec 3 départs pour une embauche, et bien souvent sans embauche ?
- Qui est responsable de l'adaptation de l'homme ou de la femme à la machine et non le contraire ?

Pour toutes ces raisons, nous, salariés du Caoutchouc, devons arrêter ces méprisants qui nous considèrent comme des marchandises, qu'ils peuvent utiliser et jeter quand elles sont usées, détruites et qu'elles ne rapportent plus.

Ces méprisants connaissent parfaitement la réduction d'espérance de vie qu'ils nous imposent par leur organisation de travail, les produits qu'ils nous font utiliser et ils s'en lavent totalement les mains.

**C'est à nous par l'arrêt des productions, d'exiger la reconnaissance de la pénibilité au travail, qu'elle soit réduite par la prévention et d'obtenir la réparation afin que les salariés puissent profiter de quelques années de retraite.**

**Sans une forte mobilisation des salariés, le patronat continuera, sans aucun remord, à nous exploiter et à faire de nous son outil de travail de prédilection corvéable à merci.**



**FAISONS DU VENDREDI  
13 OCTOBRE UN POINT  
D'ANCRAGE DE LA LUTTE  
RECONDUCTIBLE POUR LA  
CONQUÊTE SOCIALE,  
AFIN D'OBTENIR UN  
ACCORD DE BRANCHE  
OU DES ACCORDS  
D'ENTREPRISES DE  
RECONNAISSANCE DE LA  
PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL.**

**NOUS  
REVENDIQUONS :**

- Le départ à la retraite anticipé à taux plein à 55 ans avec 1 trimestre d'anticipation par année de travail pénible.
- Après 15 ans de travaux pénibles, il sera recherché, avec l'accord du salarié, prioritairement un poste moins pénible avec maintien de la rémunération.
- La mise en place d'une politique de prévention rendant le travail moins pénible.
- Une prise en compte de la totalité des organisations de travail « posté, journée, alternante etc... »
- Une réelle prise en compte des RPS.

**Et les salaires, on s'en occupe ou on attend ?!!**



À la lecture d'une certaine presse ou à l'écoute de certains médias à la botte du Capital, l'inflation ne serait plus que de 5,9 %. Car il ne faut pas oublier que l'inflation est aussi calculée sur des produits qui ont déjà fortement augmenté en 2022.

Mais de quelle inflation nous parlent-ils ? Celle de la prise en considération du panel de produits qui fait une moyenne et une proportionnelle inflationniste ?

Non, nous devons parler de ce que les couches populaires vivent tous les jours.

Les vrais chiffres sont les suivants : des **produits alimentaires** qui, en juillet 2023, affichaient **+ 18 %** par rapport à janvier 2022, représentant **+ de 30 % du budget des ménages**.

Le litre de carburant à 2,00 €, des augmentations de + 15 % pour l'électricité en février et + 10 % en août, le gaz avec 15 % d'augmentation en janvier, le doublement de la franchise médicale à 1€ par boîte de médicament, le doublement de la participation forfaitaire à 2€ à chaque consultation médicale, - 10 % de remboursement des soins dentaires, logement, assurance, mutuelle etc...

Selon une étude publiée en octobre 2022 de Panorabanques et Poll&Roll, ce sont 112 € supplémentaires que les salariés déboursent chaque mois à cause de l'inflation.

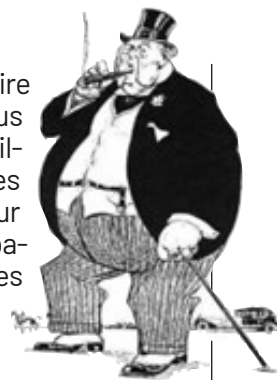
Cela veut dire qu'avec des salaires pitoyables, **cette inflation transfère**, par l'absence de l'échelle mobile des salaires, **les salariés de la précarité vers la misère**. Avec une vie sans loisir, sans culture, à seulement payer les factures.

**Et pourtant, de l'argent il en dégueule, mais pas pour les travailleurs et leur famille !**

En 2022, les entreprises du CAC 40 affichaient un bénéfice net cumulé de 152 milliards d'€ pour 67,5 milliards d'€ de dividendes.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, ils en sont déjà à 81 milliards d'€ de bénéfices nets cumulés.

Il n'est pas nécessaire de développer plus longtemps sur le pillage des richesses que seul le travailleur produit et que ces parasites d'actionnaires spéculateurs s'accaparent.



**Nous devons, par la construction des vendredis, ou autres jours de la conquête sociale, à partir du 13 octobre et jusqu'à l'obtention des revendications, EXIGER QUE CETTE RICHESSE QUI NOUS APPARTIENT NOUS REVIENTE !**

**Ensemble, par la grève :**

- **Exigeons l'augmentation des salaires par la mise en place de notre grille fédérale, avec aucun salaire inférieur à 2000 € au plus bas coefficient.**
- **Exigeons la mise en place de l'échelle mobile des salaires qui, à minima, doit suivre l'inflation.**
- **Exigeons le déplafonnement de la prime d'ancienneté.**

**POUR LA  
RECONNAISSANCE DE LA  
PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL  
ET POUR L'AUGMENTATION  
DES SALAIRES.**

**À partir du 13 octobre, la FNIC CGT appelle chaque syndicat à s'organiser sur la ou les journées qu'il aura décidé et ce, jusqu'au 31 décembre 2023, pour commencer...**